



Villeneuve-Sous-Dammartin

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

~~~~~

**TEMPORAIRE**

*Le Maire de la Commune de Villeneuve Sous Dammartin*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ; Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise ICSEO sise 59 rue du Faubourg Saint Antoine - 75011 PARIS Tél : 01.55.07.96.30 pour la réalisation de sondages sur la parcelle A 470 (côté salle des associations) pendant la période du 24 juillet 12 h 00 au 25 juillet 2019 18 h 00.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux

**Objet :**

**Travaux de sondage  
Parcelle A 470  
(parking chemin des  
Vergers)**

**ARRETE :**

**Article 1.** du 24 juillet 12 h 00 au 25 juillet 18 h 00 la société ICSEO est autorisée à effectuer des sondages sur la parcelle A 470.

**Article 2.** Interdiction totale de stationnement pour tous les véhicules sauf pour l'entreprise effectuant les travaux sur le chemin des vergers et le parking situé sur la parcelle A 470 du 24 juillet 12 h 00 au 25 juillet 18 h 00.

**Article 3 :** Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

**Article 4.** La signalisation sera mise en place par les services techniques

**Article 5.** La Société ICSEO est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 6.** M. le commandant de gendarmerie, Monsieur le Maire, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Dammartin
- Monsieur Le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Dammartin,
- L'entreprise ICSEO

Fait à Villeneuve sous Dammartin, le 19 juillet 2019

Pour le Maire Empêché  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe  
Isabelle GAUTIER

